



Aucune personne ne peut faire l'objet de **discriminations** dans l'accès à la **prévention ou aux soins**.

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le **consentement libre et éclairé** de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.

Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé (...) a droit au **respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant**.

Seules les associations agréées peuvent représenter les usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Centre Hospitalier
de Thiers



**JOURNÉE
EUROPÉENNE
DE VOS DROITS
EN SANTÉ 2024**
DU 18 AVRIL AU 18 MAI

Le Jeudi 16 Mai
de 10 à 16 heures

Hall d'entrée de
l'hôpital
Route du Fau
THIERS

**Venez à la rencontre des Associations de patients
et des Représentants des Usagers**